

Ferrières, le 29 mai 2026

Madame, Monsieur,

Vous avez été destinataire de la facture du 3^{ème} trimestre avril-juin 2026.

Conformément aux directives tarifaires de la Région Occitanie, le forfait de ce 3^{ème} trimestre se termine le 14 juin 2026.

Après cette date, tous les élèves passeront en régime externe et vous devrez vous acquitter par avance des coûts des repas ou d'internat auprès du service intendance.

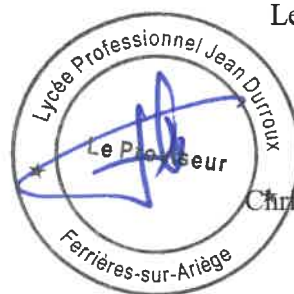
Si votre enfant a été **demi-pensionnaire** durant l'année scolaire le prix de la restauration à régler, à compter du 15 juin, sera de **18.50 euros pour une semaine**.

Si votre enfant a été **interne** durant l'année scolaire le prix de l'internat à régler, à compter du 15 juin, sera de **49.52 euros pour une semaine**.

L'accès à l'internat et à la restauration sera soumis à une réservation au préalable obligatoire dont les modalités vous ont été transmises. Le paiement devra être réalisé par chèque, espèces ou virement bancaire obligatoirement avant tout accès au service de restauration ou d'internat.

J'attire votre attention sur le fait qu'aucun repas ou nuitée ne pourra être délivré à votre enfant sans paiement préalable.

Le Proviseur



Christophe Fleith

Dossier suivi par
Gilberte Sanchez
Service intendance
Téléphone
05.34.09.24.10

Mél.
0090003e-gest@ac-
toulouse.fr
1 avenue J. Durroux
09000 FERRIERES/ARIEGE